

Image not found or type unknown



Remboursement acompte suite décès

Par **mic78**, le **04/04/2011** à **17:31**

Bonjour,
Ma mère âgée de 80 ans a signé en janvier un bon de commande pour des travaux électriques prévus en mars à son domicile (pose d'une gâche électrique et d'un interphone) pour un montant de plus de 2.200€ ce qui semble déjà assez excessif. L'entreprise lui a fait régler un acompte de plus de 800 €. Malheureusement ma mère est décédée début mars, avant que les travaux aient été effectués. L'entreprise peut-elle conserver cet acompte ou suis-je en droit de demander le remboursement?
Merci d'avance pour vos réponses